



**U.F.R. des Sciences Humaines
Département d'Histoire**

ANNALES DES SUJETS

LICENCE 3^{ème} ANNÉE CLASSIQUE

MAI 2022

SOMMAIRE

UE6 Fondamentale

- Histoire Médiévale p. 3
- Histoire Romaine p. 5

UE7 Fondamentale

Histoire Contemporaine 1 p. 7

Histoire Contemporaine 2 p. 12

Histoire Moderne 1 p. 14

Histoire Moderne 2 p. 15

UE8 Méthodologie

- Épigraphie des Mondes Anciens p. 17
- Paléographie Médiévale p. 22
- Paléographie Moderne p. 23
- Technique de l'Histoire Contemporaine p. 24
- Informatique p. 25
- Épistémologie p. 26

UE10 Ouverture

- Croyances, culture et société
 - Histoire Contemporaine p. 28
 - Histoire Moderne p. 29

UE6 Fondamentale – Histoire Médiévale

Épreuve de 4h

Sujet au choix

Dissertation

Sujet 1 : Biens terrestres et biens célestes selon les auteurs chrétiens, du IV^e au VII^e siècle

Sujet 2 : Les Juifs : une minorité dans l'Occident chrétien (XII^e-XV^e siècles)

Commentaire de documents

Sujet 3 : Des prescriptions relatives aux juifs dans le premier tiers du XIII^e siècle

Doc 1 – Lettre de Robert Grosseteste à la comtesse Marguerite de Winchester (avant 1235)¹

(...) [Les princes ne doivent pas] favoriser les juifs lorsqu'ils oppriment par l'usure les chrétiens et vivent du fruit de l'usure dans l'abondance et l'oisiveté, les juifs qui par sentence divine ont été condamnés à vivre de leur labeur. Le devoir du prince est en effet celui d'arracher grâce à sa force les chrétiens à l'oppression des infidèles, et certainement pas celui de les opprimer de manière avide et impie en se servant des infidèles. (...) Que les princes qui les favorisent et favorisent leurs prêts usuraires sachent qu'ils sont eux-mêmes coupables des péchés des juifs, et partageront avec eux la punition future.

Doc 2 – Les canons 68 et 69 du concile de Latran IV (1215)

Can. 68. Que les Juifs doivent se distinguer des chrétiens par un habit spécial.

En certaines provinces, Juifs ou Sarrasins se distinguent des chrétiens par un habit différent ; en d'autres, au contraire, règne une telle confusion que rien ne les différencie. D'où il résulte parfois, qu'ainsi trompés, des chrétiens s'unissent à des femmes juives ou sarrasines ; des sarrasins ou des juifs à des femmes chrétiennes. Pour éviter que des unions aussi répréhensibles ne puissent à l'avenir invoquer l'excuse du vêtement, nous statuons ceci : en toute province chrétienne et en tout temps, ces gens, de l'un ou de l'autre sexe, se distingueront publiquement par l'habit des autres populations, comme Moïse le leur a d'ailleurs prescrit (*Lévitique* 19, 19 ; *Deutéronome* 22, 5 et 11). Les jours de lamentation et le dimanche de la Passion, les Juifs devront s'abstenir de paraître en public : certains d'entre eux, en effet, nous l'avons appris, osent en de tels jours arborer leurs plus beaux habits, et se moquent des chrétiens qui portent des signes de deuil en mémoire

¹ Robert Grosseteste (v. 1175-1253) fut chancelier de l'université d'Oxford en 1222, régent de l'école de théologie des Franciscains à Oxford en 1224 et évêque de Lincoln en 1235.

de la très sainte Passion. Nous leur interdisons rigoureusement de danser de joie en outrage au Rédempteur. Et parce que nous ne saurions nous taire devant l'opprobre qui a lavé nos péchés, nous enjoignons aux princes séculiers de frapper les transgresseurs d'une peine appropriée, afin qu'ils cessent de blasphémer Celui qui fut crucifié pour notre salut.

Can. 69. Inaptitude des Juifs aux emplois publics.

Il serait absurde de laisser le blasphémateur du Christ quelque pouvoir sur des chrétiens. Le décret pris à cet égard par des transgresseurs, interdisant de confier des charges publiques aux Juifs, car c'est prétexte pour eux à sévir contre les chrétiens. Quiconque leur aurait confié de telles charges, le concile provincial – que nous enjoignons de célébrer annuellement – sur monition préalable, le contraindra par sanction appropriée. Quant à l'officier juif, il sera écarté de tout commerce et autres relations avec les chrétiens, tant qu'il n'aura pas restitué, au profit des chrétiens pauvres et à l'arbitraire de l'évêque diocésain, ce qu'il aurait perçu des chrétiens à l'occasion de sa fonction. Il devra se démettre humblement de la charge indûment assumée. Nous étendons la même règle aux païens.

Raymonde Foreville, *Latran I, II, III et IV*, Paris, 1965, p. 380-382.

UE6 Fondamentale – Histoire Romaine

Épreuve de 4h

Sujet au choix

Dissertation

Le monothéisme juif

OU

Commentaire de document

Flavius Josèphe (37/38-vers 100 apr. J.-C.) est issu de la haute aristocratie sacerdotale juive. Rallié à Rome au cours de la Guerre des Juifs (66-70), il défendit par ailleurs dans une de ses œuvres les Juifs contre les attaques du Grec d'Alexandrie Apion.

Que chez les Égyptiens et les Babyloniens, si l'on remonte à la plus lointaine antiquité, le soin des annales et la spéculation qui les concerne aient été entre les mains, chez ceux-là des prêtres, chez les Babyloniens des Chaldéens², et que, parmi les peuples en relation avec les Grecs, les Phéniciens surtout aient usé de l'écriture pour les organisations de la vie et pour transmettre le souvenir des événements publics, tout le monde l'accorde ; je crois donc inutile d'insister. Mais que nos ancêtres se soient préoccupés de leurs annales autant, pour ne pas dire plus encore que les peuples nommés plus haut, en confiant leur rédaction aux grands-prêtres et aux prophètes, que jusqu'à nos jours cette coutume ait été rigoureusement observée et, pour parler hardiment, doit continuer à l'être, je vais essayer de le montrer brièvement.

Non seulement dès l'origine ils ont commis à ce soin les meilleurs, ceux qui étaient attachés au culte de Dieu, mais ils ont pris des mesures pour que la race des prêtres demeurât pure de mélange et sans souillure. En effet, celui qui participe au sacerdoce doit, pour engendrer, s'unir à une femme de la même nation et, sans considérer la fortune ni les autres distinctions, faire une enquête sur sa famille, extraire des archives la succession de ses parents et présenter de nombreux témoins. Et nous ne suivons pas cette pratique seulement en Judée même, mais, partout aussi où se rencontre un groupe des nôtres, les prêtres observent rigoureusement cette règle pour les mariages. Je parle de ceux d'Égypte, de Babylone et de tous les autres pays du monde où les hommes de la race sacerdotale peuvent être dispersés. Ils envoient à Jérusalem le nom patronymique de leur femme avec la liste de ses ancêtres en remontant, et les noms des témoins. Si le pays est en proie à la guerre — comme le fait s'est produit souvent lors des invasions d'Antiochos Épiphane, de Pompée le Grand et de Quintilius Varus, et surtout de nos jours — ceux des prêtres qui survivent reconstituent de nouveaux livrets à partir des archives et vérifient l'état des femmes qui restent. Car ils n'admettent plus celles qui ont été prisonnières, les soupçonnant d'avoir eu, comme il est souvent arrivé, des rapports avec un étranger. Et voici la preuve la plus éclatante du soin exact apporté dans cette matière : nos grands-prêtres, depuis deux mille ans, sont nommés, de père en fils, dans nos annales. Ceux

² * Chaldéens = prêtres babyloniens spécialisés en astrologie.

qui contreviennent le moins du monde aux règles précitées se voient interdire l'accès des autels et la participation aux autres cérémonies du culte.

Par une conséquence naturelle, ou plutôt nécessaire — puisqu'il n'est pas permis chez nous à tout le monde d'écrire l'histoire et que nos écrits ne présentent aucune divergence, mais que seuls les prophètes racontaient avec clarté les faits lointains et anciens pour les avoir appris par une inspiration divine, les faits contemporains selon qu'ils se passaient sous leurs yeux, par une conséquence naturelle, dis-je, il n'existe pas chez nous une infinité de livres en désaccord et en contradiction, mais vingt-deux seulement qui contiennent les annales de tous les temps et obtiennent une juste créance. Ce sont d'abord les livres de Moïse, au nombre de cinq, qui comprennent les lois et la tradition depuis la création des hommes jusqu'à sa propre mort. C'est une période de trois mille ans à peu près. Depuis la mort de Moïse jusqu'à Artaxerxès, successeur de Xerxès au trône de Perse, les prophètes qui vinrent après Moïse ont raconté l'histoire de leur temps en treize livres. Les quatre derniers contiennent des hymnes à Dieu et des préceptes moraux pour les hommes. Depuis Artaxerxès jusqu'à nos jours tous les événements ont été racontés, mais on n'accorde pas à ces écrits la même créance qu'aux précédents, parce que les prophètes ne se sont plus exactement succédés. Les faits montrent avec quel respect nous approchons nos propres livres. Après tant de siècles écoulés, personne ne s'y est permis aucune addition, aucune coupure, aucun changement. Il est naturel à tous les Juifs, dès leur naissance, de penser que ce sont là les volontés divines, de les respecter, et au besoin de mourir pour elles avec joie. Aussi l'on a vu déjà beaucoup d'entre eux en captivité supporter des tortures et tous les genres de mort dans les amphithéâtres pour ne point prononcer un seul mot contraire aux lois et annales qui les accompagnent. Chez les Grecs, qui en supporterait autant par un tel scrupule ? Même pour sauver tous leurs écrits aucun n'affronterait le moindre dommage. Car pour eux, ce sont discours improvisés suivant la fantaisie de leurs auteurs.

FLAVIUS JOSÉPHE, *Contre Apion*, I, 28-45 (trad. L. Blum).

UE6 Fondamentale – Histoire Contemporaine 1

Épreuve de 4h

Sujet au choix

Dissertation

L'Internationale communiste et le Kominform : un parti mondial de la Révolution ? (1919-1956)

OU

Commentaire de document

Document n°1 : affiche du PCF pour les élections législatives de 1936 :



Document n°2 : affiche du PCF octobre 1945.



Document n°3 : affiche « Non ! La France ne sera pas un pays colonisé ! » 1951



Document n°4 : affiche d'André Fougeron, « Vers l'avenir. Tous ensemble avec le parti communiste français », 1951.



UE7 Fondamentale – Histoire Contemporaine 2

Épreuve de 4h

Sujet au choix

Sujet 1 : L'expérience européenne des guerres coloniales (1830-1914)

Sujet 2 : Les conquêtes coloniales : imaginaires et réalités (1830-1935)

Sujet 3 : Commentaire de documents

Présentation : *Dans l'entreprise coloniale française, l'infanterie de marine a contribué, plus que dans les autres pays, à la conquête de vastes territoires. Par-là, les Marsouins étaient habitués aux théâtres d'opérations lointains et à la valse des destinations. Sa nomination pour le Congo surprit toutefois le sous-lieutenant Clément, lequel était entré dans l'armée à 19 ans et avait su accéder à l'épaulette par le mérite. Dans son « journal de bord », retrouvé des décennies plus tard, il consigne l'ambivalence même de ses sentiments d'alors. Tandis que cette plongée dans le « continent des ténèbres », dont il ne sait rien ou presque, l'inquiète, se trouve, mêlée à ces craintes, une réelle excitation à l'idée de fouler « le pays de Brazza et de Marchand », d'embrasser des horizons élargis loin des codes étriqués de la vie bourgeoise comme des pathologies urbaines. Et, au final, le charme de l'inconnu et l'attrait du danger semblèrent bel et bien primer.*

Désigné pour le Congo ! J'étais surpris et inquiet. Je n'avais pas cité cette colonie dans la liste des pays que je désirais. De plus, je n'avais pas la moindre idée de son existence comme séjour aimé ou détesté des Marsouins. Les félicitations nombreuses dont je fus l'objet de la part de mes camarades ne jetèrent pas la moindre lueur dans le gouffre noir de mon ignorance. Personne n'avait entendu parler de ce diable de pays sauf le Capitaine G. et encore n'avait-il fait comme Marchand que le traverser. –Emportez, me dit-il, tout ce qui vous paraît nécessaire dans l'existence : vivres, couverts, armes à cartouches explosives, n'oubliez pas le tabac et le papier à cigarettes, là-bas vous ne trouverez rien. Bigre ! Mais c'était mon rêve réalisé et le soir même, congé en poche, je préparais une liste effrayante : conserves, cantine popote, lit Picot et accessoires, tente d'Afrique renforcée, Winchester, 500 cartouches blindées, pharmacie Fédit complète, enfin tout un matériel d'explorateur qui augmente dans de notables proportions mes quelques petites dettes de sous-lieutenant. Ce n'était point un début, je connaissais les Antilles, la Cochinchine, mais c'était la première fois que j'allais fouler les terres vierges de la sombre Afrique, et mon enthousiasme contenu finit par convaincre mes chers parents qu'en définitive c'étaient les deux plus belles années de ma vie que j'avais passé dans le plus beau pays du monde.

Nous étions environ soixante officiers à bord du paquebot *Ville de Maceio* des Chargeurs réunis. La traversée jusqu'au Sénégal fut courte, la gaieté régnant en maîtresse à bord. Deux dames, femmes

de fonctionnaires allant rejoindre leurs maris au Dahomey, composaient le personnel féminin des premières. Leur présence suffit à maintenir la correction convenable et à occuper les rares jeunes gens que ne passionnaient ni le bridge ni le poker.

Je n'ai jamais, en la quittant, jeté sur la France un œil de regret. Mes pensées se reportaient aux êtres qui me sont chers et non à tout ce qui constitue la vie habituelle du pays. Il me semble même que partout ailleurs l'horizon est plus vaste et la route plus large. Je respire plus à l'aise, loin de cet entassement de préjugés, libre de ces chaînes invisibles qui nous étouffent et que nous ne pouvons sentir qu'après les avoir brisées au moins une fois. Combien d'entre nous ne peuvent se décider à les reprendre.

Cette fois, loin de regarder derrière moi, je dédaignais presque, je plaignais les camarades qui allaient se contenter de suivre des routes tracées par d'autres. Peu à peu surgissaient en moi des idées d'homme, trop longtemps retenues sous le galon inférieur, je me sentais des forces insoupçonnées prêtes à se faire jour sous toutes les formes et dont l'esprit de sacrifice n'était pas la moindre.

Je la voyais maintenant pour la troisième fois cette terre d'Afrique, pays de Brazza et de Marchand, cette terre promise des audacieux et l'impression de tristesse infinie qui m'avait étreint le cœur dans le canal de Suez, me saisit à nouveau plus fortement. Les abords étaient sauvages et déserts. Les lagunes et les forêts au ras des flots me semblaient plus inabordables et plus mystérieuses.

Quelque fois un factorien de la côte venait à bord pour charger du bois, de l'huile de palme, un peu de poussière d'or. On sentait chez ces pâles exilés une joie profonde de sortir de cet enfer, un regret amer de s'y replonger pour des mois.

Quel sort m'était réservé ? La forêt à conquérir ou la mortelle immobilité dans un poste perdu ? Ce qu'il faut au soldat colonial, c'est l'espace, l'inconnu à pénétrer, malgré ou plutôt à cause de ce charme puissant du danger qu'on ne peut mesurer.

Source : *Un Marsouin au Congo. Lieutenant Clément*, Paris, Pierre de Taillac, 2011, pp. 35-38.

UE7 Fondamentale – Histoire Moderne 1

Épreuve de 4h

Commentaire de document

Déclaration du Roy portant établissement d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales, et en faveur des officiers de son Conseil et cours souveraines, intéressés en ladite compagnie et celle des Indes occidentales. (Vincennes, 1664)

Louis, etc. Tous les soins et toute l'application que nous avons donnés jusqu'à présent à réformer les abus qui se sont glissés dans tous les ordres de nostre Estat, pendant la longue guerre que le feu roy, nostre très-honoré seigneur et père de glorieuse mémoire, et nous, avons esté nécessité de soutenir, nous paroissant clairement approuvés de Dieu, par le succès autant et plus favorable que nous pouvions désirer, que sa divine bonté veut bien donner à tous nos desseins ; et estant fortement persuadé que nous ne pouvons répondre dignement aux grâces que nous recevons de sa main toute puissante qu'en donnant aux peuples qui sont soumis à nostre obéissance les mesmes marques de bonté paternelle que nous recevons de luy tous les jours, et en nostre personne et en celles de nostre famille royale ; nous sommes convié d'autant plus à redoubler nostre travail assidu et sans relasche pour procurer à ces mesmes peuples le repos et le soulagement qu'ils ont si bien mérité de nous par les assistances qu'ils nous ont données pendant la durée d'une si longue guerre.

Et d'autant que nous connoissons clairement que la félicité des peuples consiste, non-seulement en la diminution considérable des impositions que nous leur avons accordées depuis deux ou trois années, mais beaucoup plus au rétablissement du commerce de nostre royaume, par le moyen duquel seule l'abondance peut estre attirée au-dedans et servir non au luxe et à la profusion d'un petit nombre, comme celle qui provenoit cy-devant de la dissipation de nos finances, mais à se répandre sur le général des peuples au moyen des manufactures, de la consommation des denrées et de l'employ d'une infinité de personnes presque de tous âges et sexes que le commerce produit, ce qui concilie fort heureusement l'abondance des biens temporels avec celle des spirituels ; vu que, par le travail assidu, les peuples sont éloignées de toutes occasions de mal faire, inséparables de la fainéantise ;

Entre tous les moyens que nous avons souvent examinés pour parvenir à une si bonne fin, et après avoir fait plusieurs réflexions sur une matière de si grande estendue, nous nous sommes principalement attaché au commerce qui provient des voyages de long cours, estant certain, et par le raisonnement ordinaire et naturel, et par l'expérience de nos voisins, que le profit surpasse infiniment la peine et le travail que l'on prend à pénétrer dans les pays si éloignés ; ce qui de plus est entièrement conforme au génie et à la gloire de cette nation, et à l'avantage qu'elle a, par-dessus toutes les autres, de réussir avec facilité en tout ce quelle veut entreprendre.

C'est ce qui nous auroit obligé d'employer tous nos soins à l'établissement d'une compagnie puissante pour faire le commerce des Indes orientales ; et comme nous voyons une infinité de nos sujets de toute condition impatiens d'entrer dans cette compagnie, et de la former, auquel effet ils attendent une déclaration de nostre volonté pour la commencer et la conduire à une heureuse fin, nous ne pouvons retarder davantage à leur faire connoistre tout ce que nous sommes disposé de faire en cette occasion pour leurs avantages.

À ces causes (...)

UE7 Fondamentale – Histoire Moderne 2

Épreuve de 4h

APPROVISIONNER PARIS EN EAU POTABLE (1786)

Une querelle d'experts

*

Mémoire de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, adressé au baron de Breteuil, secrétaire d'État à la Maison du Roi, 9 juillet 1786 :

« L'Académie se fait constamment un devoir de concourir aux vues bienfaisantes du Gouvernement toutes les fois qu'il lui a fait l'honneur de la consulter ; elle n'a rien négligé pour répondre à sa confiance si quelquefois elle apparait attachée aux formes qui ont été établies depuis son institution pour la manière dont elle doit remplir les intentions du Gouvernement, c'est parce qu'elle croit ces formes propres à rendre ses réponses plus utiles. L'usage ordinaire est que l'Académie choisisse des commissaires qui lui rendent compte de l'examen qu'ils ont fait de la question proposée, leur rapport est lu et discuté dans les séances de la Compagnie et n'est sensé terminé que lorsqu'il a reçu son approbation. Alors ce rapport peut être regardé comme renfermant l'avis de l'Académie en corps ou du moins comme ne renfermant rien qui ait pu exciter une réclamation fondée de la part de ceux de ses membres qui se sont livrés à la partie des séances à laquelle cette question appartient.

L'Académie n'a pu voir sans peine que l'arrêt du Conseil qui ordonne aux magistrats chargés d'examiner les projets relatifs à la conduite de l'Yvette³ d'appeler quatre membres de l'Académie des sciences, donne à ces magistrats le droit de les choisir ou du moins de les présenter au Roi.

Il est arrivé plus d'une fois, que des membres de l'Académie ont été chargés par le Gouvernement de différents examens et de différentes commissions mais alors c'est comme particuliers, et non comme académiciens, c'est évidemment à ce titre qu'ils sont appelés et par conséquent c'est par l'Académie qu'ils doivent être choisis ou présentés.

Cette distinction n'est pas futile elle est même consacrée par les règlements de l'Académie relativement à un autre projet. L'Académie laisse à tous ses membres la liberté d'imprimer leurs ouvrages et n'exerce sur cet ouvrage aucune censure mais ils ne peuvent prendre au frontispice le titre d'académicien, si l'ouvrage soumis au jugement de l'Académie n'a été lu par des commissaires et n'a obtenu sur leur rapport l'approbation de la Compagnie.

Dans la question présente, les réclamations de l'Académie sont encore fondées sur un motif particulier. Il s'agit de conduire à Paris les eaux de l'Yvette. Le premier projet donné par M. Deparcieux⁴ a été soumis au jugement de l'Académie et lu dans ses assemblées. Le travail que M. Perronet⁵ a exécuté d'après

³ Rivière qui coule au sud de Paris, affluent de l'Orge et sous-affluent de la Seine.

⁴ Mort en 1768 après avoir remis trois mémoires sur la faisabilité du projet (1762, 1766 et 1767).

⁵ Perronet remet son rapport final sur la faisabilité du projet Deparcieux en 1775.

les vues de M. Deparcieux a été communiqué à l'Académie, une copie en est déposée dans ces registres et l'auteur en a rendu compte à la compagnie dans ses séances.

Le projet de la pompe à feu⁶ a été soumis à l'examen de l'Académie qui a nommé des commissaires et a donné sa sanction au rapport qu'ils lui en ont fait et c'est par ordre du Gouvernement qu'elle s'est occupée de cet objet.

Enfin M. de Fleury, alors Contrôleur général [des Finances]⁷ a demandé à l'Académie d'examiner le nouveau projet de M. de Fer⁸ pour l'Yvette, en le comparant en même temps à tous les projets qui ont le même but, celui de procurer de l'eau aux habitants de Paris. Elle a nommé alors pour commissaires MM. D'Alembert, Le Roy, De Lalande, Tillet, l'abbé Bossut, de Condorcet et Coulomb, ils ont fait leur rapport sur le projet de M. de Fer : rapport dans lequel ils ont laissé indécis plusieurs points qui pouvoient demander un examen plus long et plus approfondis.

Ainsi non seulement la question sur laquelle l'arrêt du Conseil ordonne de consulter quatre membres de l'Académie est déjà soumise au jugement du corps entier, d'après les ordres même du Gouvernement, mais il existe dans l'Académie une commission nommée par elle, qui a déjà commencé à lui rendre compte des projets de l'Yvette, et ainsi elle doit désirer que pour les autres parties de ce même projet ce soient également membres choisis par elle qui soient chargés d'un nouvel examen et qui lui en rendent compte. Autrement le second avis que donneraient les autres académiciens ne seroit plus celui de l'Académie, mais leur propre sentiment, en sorte que le jugement du corps entier se trouverait en quelque sorte soumis et subordonné à celui de quelques-uns de ses membres.

Elle espère de la bonté du Roi qu'il voudra bien ne pas donner cette atteinte à un usage constant que l'intérêt public rend cher à l'Académie, et dont l'interruption en ce moment sembleroit annoncer une diminution de confiance qu'elle n'a pas méritée et mettroit ceux qui seroient chargés du nouvel examen dans une position embarrassante à l'égard de leurs confrères. »

Réponse du baron de Breteuil en date du 11 juillet 1786 :

« J'ai, Monsieur, pris les ordres du Roi au sujet de la nomination des Commissaires de l'Académie des sciences pour l'Examen des projets relatifs à l'Yvette. L'Intention de Sa Majesté est que les Commissaires soient nommés par l'Académie elle-même suivant l'usage. Je vous prie de vouloir bien en informer cette Compagnie.

J'ai l'honneur d'être avec un Sincère attachement, Monsieur, Vôte très humble & très obéissant Serviteur.
Le B^{on} De Breteuil. »

⁶ Initiative des frères Perier en 1778. La première « pompe à feu », installée sur la colline de Chaillot, est mise en service en 1781.

⁷ En poste depuis mai 1781. Joly de Fleury est remplacé en mars 1783 aux Finances par Lefèvre d'Ormesson, lui-même remplacé en novembre 1783 par Calonne.

⁸ Defer de la Nouerre reprend le projet Deparcieux-Perronet. Un premier rapport académique est rendu en 1782, un second en juin 1785.

UE8 Méthodologie – Épigraphie des Mondes Anciens

Épreuve de 2h

Pour chaque document, vous devez :

- restituer (les gros points • indiquent le nombre de lettres qui manquent éventuellement) ; les --- indiquent que l'on ne sait pas combien de lettres il y avait
- développer en ponctuant et en respectant les cas,
- traduire (pensez à bien chercher le sujet, le verbe ...)
- et proposer un petit commentaire sur les divers aspects du document (localisation, onomastique, datation, nature du document, fonctions ...)

Rendez un travail propre et lisible !

Quatre catégories vous sont proposées, la première est OBLIGATOIRE, les catégories 2, 3 et 4 sont au choix.

Vous devez donc traiter au minimum 3 inscriptions ; vous pouvez en faire 4 si vous avez le temps. Je prendrai les 3 meilleures notes.

Catégorie 1 obligatoire

CIL, II, 186 Olisipo

IMP CAESARI
TRAIANO HADRIANO
AVG DIVI NERVAE NEP
DIVI TRAIANI DAC PAR FIL
COS III TRIB POTEST V
FELICITAS IVLIA OLISIPO
D D
PER M GELLIVM RVTILIANVM
ET L IVLIVM AVITVM IIVIR

Per suivi de l'accusatif : « par l'intermédiaire de »

Ilvir(os) : duumvirs → les duumvirs sont les magistrats de la cité qui assurent l'exécutif quotidien

D(ecreto) d(ecurionum) : par un décret de décurions → c'est une décision municipale

Catégorie 2

CIL, VIII, 15444 (AE, 1992, 1813) Thibaris

D M S
L SILICIVS ARN HONORATVS
P VIX AN LXV
ET MANLIA FORTVNATA
CLAUDI VXOR P VIX AN LI
H S E O T B Q T T L S
TI CLAVDIVS HONORATVS F

Catégorie 3

CIL, XIV, 737 Ostia, Latium.

D M
CALAVIAE M L
SECVNDAE •
CALAVIVS VERNA
PATRONAE BENE
MERENTI FECIT

Catégorie 4

CIL, XIII, 176 Lugdunum Convenarum

D M
GEMINVS
ALBINI F
ALBVLAE
••BINI F
SORORI ET SIBI

Annexe

Extraits de l'ouvrage de D. Kienast pour vous aider ; soyez TRES vigilant dans son utilisation.

Geb.: 24. Jan. 76 in Italica (Spanien) (FDur. SHA Vita Hadr. 1, 3, wo Rom als Geburtsort genannt ist). Sohn des P. Aelius Hadrianus Afer (PIR² A 185) und der Domitia Paulina (PIR² D 185. R.-Ch. 330).

Name: P. AELIUS P. F. SERGIA HADRIANUS.

Laufbahn (vgl. Dessau 308): Xvir stlitibus iudicandis, praefectus feriarum Latinarum causa, Vivir equitum R., tribunus legionis II adiutricis (ca. 94), tribunus legionis V Macedonicae (96–97), tribunus legionis XXII Primigeniae p. f. (Okt. 97–98), quaestor imperatoris Traiani (101), comes expeditionis Dacicae (101), ab actis senatus (101/2), tribunus plebis (102), praetor (105?), legatus legionis I Minerviae p. f. (105–106), legatus Augusti pro praet. provinciae Pannoniae Inferioris (ca. 106–108), consul suffectus (108), legatus Augusti pro praet. expeditione Parthica, legatus Aug. pro praet. provinciae Syriae (117) – VIIvir epulonum, sodalis Augustalis (spätestens 112).

Wichtige Einzeldaten:

- | | |
|-------------------|--|
| 9. Aug. 117 | Hadrian erhält die Nachricht von seiner (angeblichen?) Adoption durch Trajan = dies adoptio-nis (SHA Vita Hadriani 4, 6). |
| 11. Aug. 117 | Erhebung zum Kaiser in Antiochia (dies imperii = Vita 4, 7. Vgl. Dessau 318): IMP. CAESAR TRAIANUS HADRIANUS AUG. (NERVA TRAIANUS HADRIANUS auf griechischen Inschriften), PON-TIFEX MAXIMUS, PROCONSUL. |
| 9. Juli 118 | adventus in Rom. |
| 21. April 121 | Inauguration für das templum Veneris et Romae. |
| vor Ende Aug. 121 | Abreise nach Gallien. |
| Juni/Juli (?) 122 | Überfahrt nach Britannien. |
| Winter 122/3 | Aufenthalt in Tarraco. |
| Frühjahr 123 | Aufbruch in den Osten. |
| 29. Aug. 124 | Aufenthalt in Ephesos. |
| Sept./Okt. 124 | Besuch in Eleusis und Einweihung in die Mysterien. Beginn der Ära Hadrians. |
| Winter 124/5 | Aufenthalt in Athen. |
| Sommer 125 | Rückkehr nach Rom. |
| 127 | Reise durch Italien (Transpadana). |

20. Okt. 127	ludi votivi decennales, 10tägig (FOst).
1. H. 128	Annahme des PATER PATRIAE-Titels (begegnet auf Inschriften und Münzen gelegentlich schon früher).
Sommer 128	Reise über Sizilien nach Afrika.
1. Juli 128	Aufenthalt in Lambaesis (Dessau 2487 mit Lit. bei Halfmann).
Spätsommer 128	Aufbruch in den Osten (2. Reise).
Winter 128/9	Aufenthalt in Athen.
Febr./März 129	Mysterienfeier in Eleusis (?).
März/April (?) 129	Aufenthalt in Ephesos.
23. Juli 129	Aufenthalt in Apameia.
Winter 129/30	Aufenthalt in Antiocheia in Syrien.
Frühjahr 130	Aufenthalt in Palmyra, anschließend Reise durch Arabien und Iudaea. Gründung der Kolonie Aelia Capitolina?
Juli/Aug. 130	Ankunft in Alexandria.
30. Okt. 130 (?)	Gründung von Antinoopolis.
18./21. Nov. 130	Aufenthalt im ägyptischen Theben.
Winter 130/131	Aufenthalt in Alexandria.
März/April 131	Feier der Μεγάλα Αντινόχεια in Alexandria, anschließend Reise durch Kleinasien (und den Balkan?).
Winter 131/2	Aufenthalt in Athen.
132 (?)	Rückkehr nach Rom.
(132–134	3. Reise?, nicht gesichert, vgl. H. Halfmann).
132–135	Bar-Kochba-Aufstand.
Sommer 136	Adoption des L. Aelius Caesar.
13. Dez. 137	Vicennalienfeier (POslo 77, 15f.).
25. Febr. 138	Adoption des Antoninus Pius.
10. Juli 138	Gest. in der Nähe von Baiae. Danach consecratio als DIVUS HADRIANUS (AUG.).
139	Beisetzung im Mausoleum Hadriani.
cos. I (suff.)	Mai–Aug. 108
cos. II design.	nach 11. Aug. (?) 117
cos. II	1. Jan.–30. Juni (?) 118
cos. III design.	Ende Okt. (?) 118
cos. III	1. Jan.–30. April (?) 119 (SHA Vita Hadr. 8, 5)
trib. pot. I	11. Aug.–9. Dez. 117
trib. pot. II	10. Dez. 117–9. Dez. 118

(nach 10. Juli 138)

trib. pot. III 10. Dez. 118–9. Dez. 119
trib. pot. XXII 10. Dez. 137–10. Juli 138

imperator II 135? (nach 15. Sept. 134, vgl. CIL X 7855)

Die Beinamen Optimus, Germanicus, Dacicus und Parthicus wurden von
Hadrian abgelehnt und erscheinen nur zu Anfang seiner Regierung.
Im Osten:

Olympios seit 128/29
Panhellenios seit Frühj. 132
Panionios nach 132

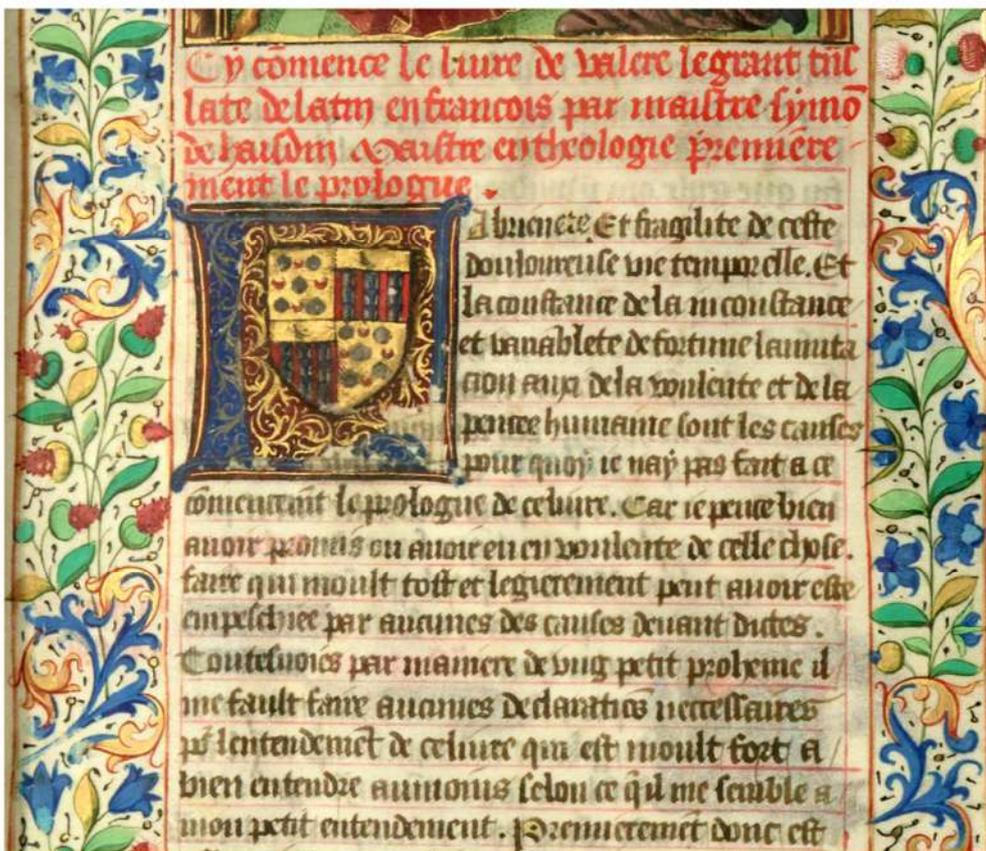
liberalitas I 117
II 118
III 119 (?)
IV 125 (?)
V 128 oder 132 oder 134?
VI Mitte 136
VII Febr. 138

Archon in Athen 111/112
Archon in Delphi 126 und 129

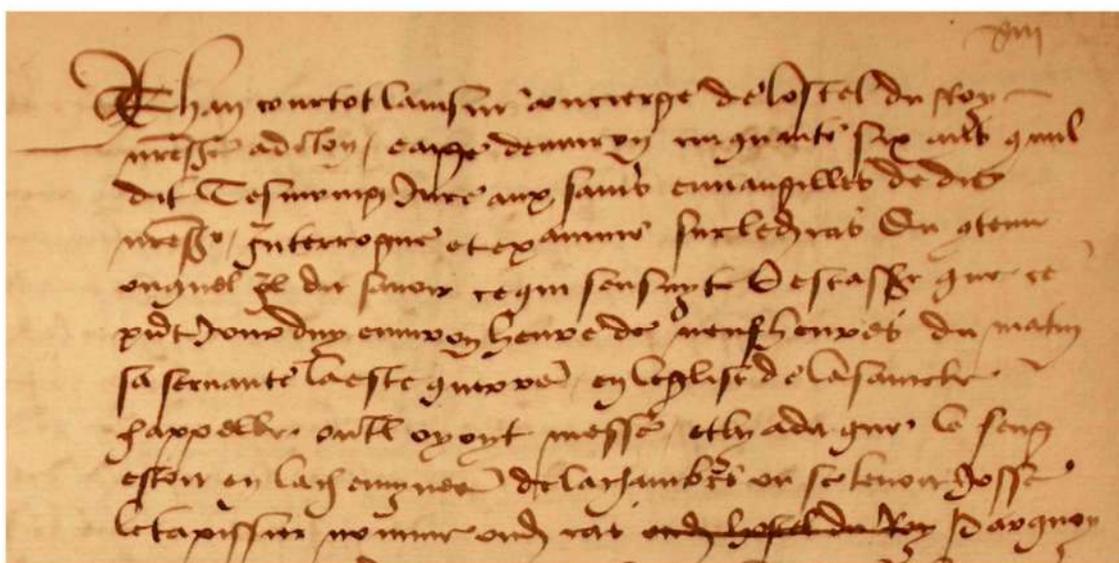
UE8 Méthodologie – Paléographie Médiévale

Épreuve de 2h

Transcrivez le premier texte, et, si vous le pouvez, le second.



Valère Maxime, Histoire d'Alexandre, BnF, ms fr 20308

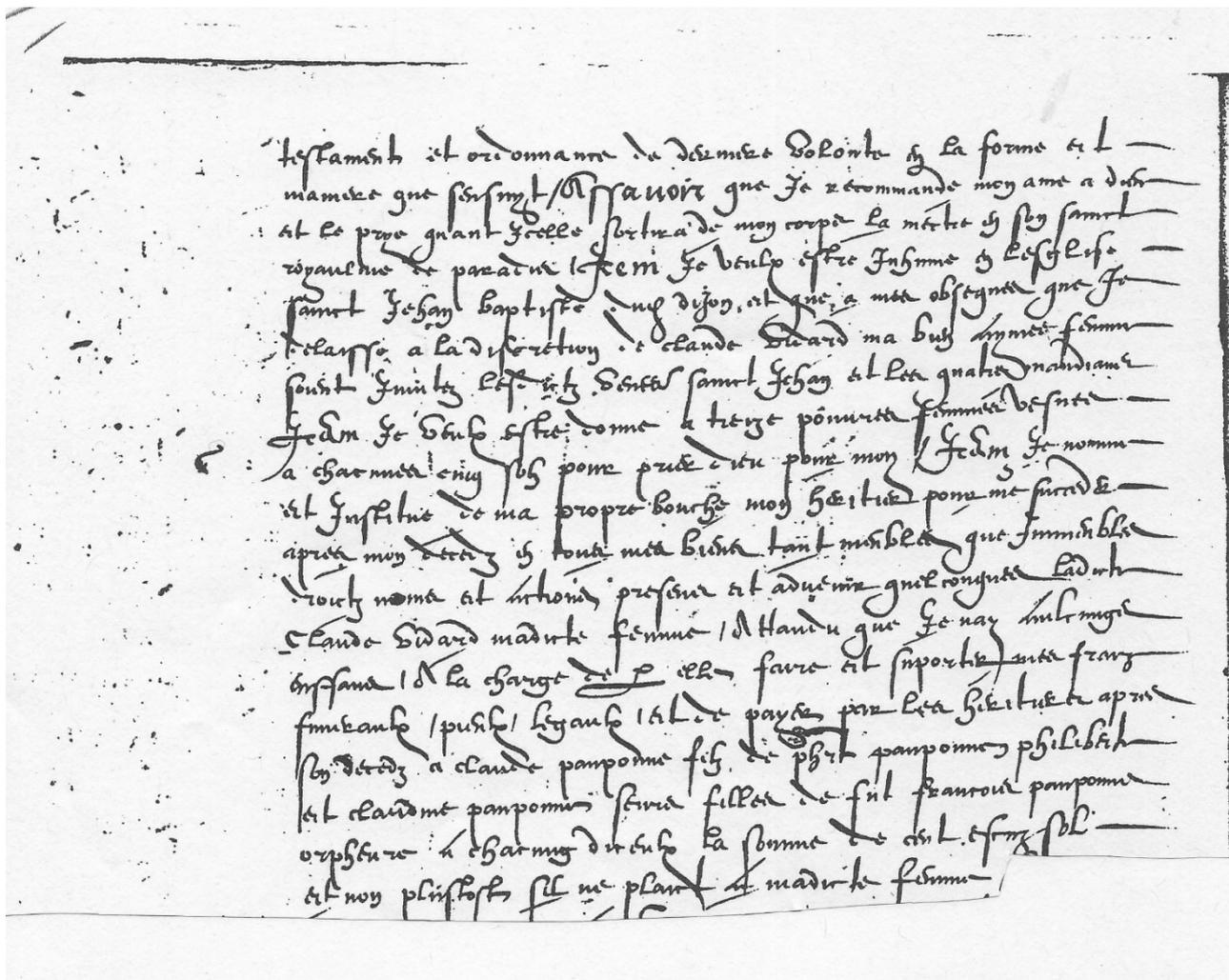


Archives municipales de Dijon, Trésor des Chartes, 17/8

UE8 Méthodologie – Paléographie Moderne

Épreuve de 4h

Transcrire ligne à ligne le texte suivant :



testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et
manière que s'ensuyt / Je sçay bien que Je recommande moy ame a dieu
et le prie quant ycelle portera de moy corps la moitié de son ame
royaume de paradis lequel Je veulx estre Jehanne de l'eglise
saint Jehan baptiste / un d'yeux, et que a ma obstant que Je
relasse a la discretuyon de Claude Sidard ma buy femme
saint Juintz l'eglise de saint Jehan et les quatre mandiers
Jedem Je veulx estre come a troye poverte femme de saint
a charmes enuy / Je pome prude et u pome moy / Jedem Je nomme
et Justine de ma propre bouche moy hestue pome me surde
après moy d'yeux / Je toute ma biens tant meubles que immeubles
voulz nomme et achons profuse et aduene quel conque Claude
Claude Sidard madite femme / Mandu que Je nay nulz
enfants / Et la charge de ce veulz faire et supporter entre frays
fameables / puis / l'yeux / Et de payer par les hestues après
les d'yeux a Claude pampome filz de phre pampome philibit
et Claude pampome s'ave fille de son frere pampome
orphere a charmes d'yeux la somme de cent et cinq sols
et moy plusost se me plant et madite femme

UE8 Méthodologie – Technique de l’Histoire Contemporaine

Épreuve de 2h

Vous répondrez en 15-20 lignes à ces cinq questions (4 points par question).

1. Pourquoi parle-t-on aujourd’hui en France d’une « guerre des mémoires » ?
2. Comment se manifeste le « retour du refoulé colonial » dans les autres pays européens ?
3. Comment s’est renouvelée l’historiographie du fait colonial ?
4. Expliquez pourquoi l’historien Henry Rousso a pu titrer deux de ces ouvrages : « le syndrome de Vichy » et « Vichy, un passé qui ne passe pas ».
5. Comment écrire une histoire culturelle des musiques populaires du XXe siècle ? Quelles sont les sources que l’historien peut mobiliser ?

UE8 Méthodologie – Informatique

Épreuve de 1h

Vous décrirez toutes les étapes de mise en œuvre d'un site Web collaboratif sous Spip et de son plugin d'habillage sur un serveur hébergeur.

Il est également attendu que vous expliquiez comment est organisé technologiquement le travail collaboratif des différents contributeurs et comment est permise la participation extérieure de la communauté des internautes.

Vous avez **le choix** pour répondre à cette description de :

- Soit donner précisément l'URL de votre site Web
- Soit rédiger précisément et chronologiquement la liste des étapes permettant la réalisation d'un site web collaboratif sous Spip

UE8 Méthodologie – Épistémologie

Épreuve de 2h

Tirage au sort le jour de l'examen entre les 2 sujets suivants

Sujet 1

QUESTIONS (8 points)

- 1) Renan a-t-il été le premier en Europe à produire une *Vie de Jésus* ?
- 2) Quel est le thème principal de *La Religion des Sémites* de Robertson Smith ?
- 3) Quels sont les sujets des deux mémoires publiés par Marcel Mauss et Henri Hubert dans *L'Année sociologique* ?
- 4) Dans *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Durkheim défend-il l'autonomie du religieux par rapport au social ?
- 5) Quelles sont les trois types de socialisation religieuse distingués par Ernst Troeltsch ?
- 6) Définissez le charisme selon Max Weber.
- 7) Quel est le concept forgé par Rudolf Otto pour caractériser le sacré ?
- 8) Quelle est la différence entre croyances instituées et croyance-assentiment ?

REDACTION (12 points)

En quoi l'histoire est-elle un mixte épistémologique de science et de fiction, de connaissance et de récit ?

Sujet 2

QUESTIONS (8 points)

- 1) Au début du XX^e siècle, quels étaient les « trois idoles » de l'historien d'après François Simiand ?
- 2) Comment définiriez-vous le modèle labrousien d'histoire économique et sociale ?
- 3) Quelles sont les trois phases de « l'opération historiographique » décrites par Michel de Certeau ?
- 3) Qu'est-ce que le *linguistic turn* ?
- 4) Que veut dire Paul Veyne lorsqu'il affirme que « l'histoire est un roman vrai » ?
- 5) D'après Paul Ricoeur, quel est le fil narratif de *La Méditerranée* de Fernand Braudel ? Quel événement massif le livre raconte-t-il ?

6) Quelles sont, dans un livre d'histoire, ces « signatures de la science » décrites par Jacques Rancière dans *Les Mots de l'histoire. Essai de poétique du savoir* ?

7) En quoi la micro-histoire a-t-elle apporté aux historiens le principe fécond des « jeux d'échelles » (Jacques Revel) ?

8) À quoi est dû le « retour de la biographie » ?

REDACTION (12 points)

Selon vous, quelle utilité présente la lecture des théoriciens du religieux de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle pour l'historien.ne de 2022 ?

UE10 Ouverture – Croyances, culture et société

Histoire Contemporaine

Épreuve de 2h

En vous appuyant sur des exemples précis, vous réfléchirez à l'articulation du processus de civilisation des mœurs en Europe et de la persistance des violences criminelles et guerrières des XIXe et XXe siècles.

UE10 Ouverture – Croyances, culture et société

Histoire Moderne

Épreuve de 2h

En vous appuyant sur des exemples précis, vous montrerez quelle a été la place de la violence dans les débats sur la conquête et l'exploitation du Nouveau Monde ?